

# La lettre du Président



## **ACFE, 2008 Report to the Nation on Occupational Fraud and Abuse:**

### **Fraudes internes : leur coût est en hausse, leur prévention demeure insuffisamment organisée**

L'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE) a établi le rapport 2008 sur la fraude et ses impacts pour les entreprises et institutions aux Etats-Unis. Les coûts de la fraude pour les organisations sont en hausse. Sur la base d'une étude de 959 cas de fraude par des experts analystes de fraudes, les coûts s'élevèrent à 7% du PIB américain en 2008, soit quelques 994 milliards de dollars, comparés à 5% du PIB en 2006.

Il est à rappeler que certains éléments des coûts de la fraude restent difficiles à évaluer : déstabilisation du management, dégradation d'image, fuite du personnel-clé ou de secrets industriels et commerciaux, baisse de confiance des acteurs économiques [en premier lieu, des investisseurs]. Ces coûts sont particulièrement élevés et ne sont pas compris dans l'évaluation ci-dessus.

Nous ne disposons pas encore d'une étude aussi indépendante et complète pour la France. Toutefois, rien n'indique qu'elle échappe à cette tendance haussière. Le durcissement de l'économie amène automatiquement son lot de pressions et de malversations. La confirmation de l'entrée en récession de la plupart des économies fait ainsi craindre une augmentation de cas de fraude ainsi que de leurs impacts.

#### **Du rapport, il faut retenir que :**

- **La fraude interne coûte cher**, et de plus en plus cher, au plus grand nombre des organisations.
- **Il existe certaines mesures raisonnablement simples pour les prévenir, les détecter et réduire leurs impacts** : en premier lieu un bon système de contrôle interne, une culture éthique et l'exemplarité démontrée par les dirigeants, la sensibilisation du personnel à propos de ce fléau et des comportements adéquats à adopter en cas de soupçon, entre autres.
- **En revanche, certaines mesures-phares** en vogue ou imposées par la réglementation (alerte, attestation des comptes par les dirigeants des entreprises, administrateurs indépendants) **s'avèrent polémiques** du fait soit de difficultés d'application pratique, soit du manque apparent d'efficacité, soit encore d'effets potentiellement déstabilisateurs pour les entreprises, etc.

Il appartient aux dirigeants d'entreprises, aux responsables d'audit et de contrôle interne, aux experts, aux investisseurs, aux autorités de contrôles, aux législateurs, de faire preuve d'imagination, de pragmatisme, et de courage dans l'approche et dans les solutions à appliquer à chaque organisation – solutions qui dépendront forcément de l'environnement économique, concurrentiel, culturel et juridique dans lequel telles ou telles entreprises opèrent.

En conclusion, il convient donc de se garder de toute superficialité, comme de l'application d'un modèle unique de lutte contre la fraude à toutes les organisations. **Ce rapport est d'une utilité certaine pour mieux comprendre le phénomène de la fraude**, et pour parvenir à une approche efficace et éclairée de son traitement.

Francis Hounnongandji, CFA, CFE  
Président, ACFE France

| Courriel : [president@acfe-france.fr](mailto:president@acfe-france.fr) | T : +33 173 647 596 | Mob : +33 632 365 059 |  
| [www.acfe.com](http://www.acfe.com) | [www.acfe-france.fr](http://www.acfe-france.fr) |

